

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 21 mai 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Bruno BOSLOUP
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. René BROUSSE
Mme Catherine MORAND	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)
Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
M. Yannick DUPOUÉ
M. Antoine LUCAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 3 Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : TERRITOIRE D'INDUSTRIE - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD

TERRITOIRE D'INDUSTRIE APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD

- VU le protocole d'engagement déposé le 20 décembre 2019 auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes ;

Madame la Présidente explique que :

- Territoire d'Industrie est un programme lancé par l'Etat en 2018, ce programme repose sur une stratégie de reconquête industrielle s'appuyant sur les territoires. L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, intercommunalités, Etat, opérateurs...) et les acteurs industriels afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'action pour répondre à ceux-ci.
- A ce jour, 148 territoires d'industrie ont été labellisés par l'Etat, la CC Entre Dore et Allier fait partie du Territoire d'Industrie « Thiers-Ambert-Montbrison » (TI TAM), le périmètre englobe 4 EPCI : Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne, Ambert Livradois-Forez et Loire Forez.
- Le programme s'articule autour de 4 axes : attirer, simplifier, innover et recruter.
- A l'échelle du TI TAM, un plan d'actions a été élaboré pour les trois années à venir, celui-ci s'appuie sur 8 axes d'intervention :
 1. Développer la connaissance de l'industrie locale, des emplois, des filières et des chaînes de valeurs
 2. Fédérer les initiatives en faveur de l'industrie au sein d'un réseau territorial de l'industrie
 3. Faciliter les recrutements dans les entreprises industrielles
 4. Renforcer l'attractivité du territoire d'industrie et des métiers de l'industrie
 5. Accompagner le développement de l'industrie par la formation
 6. Faciliter l'intégration des apprentis et des jeunes travailleurs
 7. Engager les entreprises dans la transition « Industrie du Futur »
 8. Mettre à disposition des industriels des infrastructures de grande qualité
- Chaque axe fait l'objet d'une ou plusieurs fiches-action définissant les moyens (financiers, techniques, humains) mobilisés pour répondre aux enjeux identifiés.

La présidente précise que le pilotage de ce plan d'actions est assuré par un binôme Elu / Industriels du territoire qui préside le Comité de Pilotage en place ; un comité technique est chargé de coordonner et de suivre les actions inscrites au présent protocole d'engagement.

Elle ajoute que les actions inscrites dans le protocole d'engagement sont évolutives. Plus spécifiquement, au niveau d'Entre Dore et Allier, la CCEDA s'est positionnée sur l'axe 4 « Renforcer l'attractivité du territoire d'Industrie » à travers des actions de valorisation des entreprises locales et sur l'axe 8 « Mettre à disposition des industriels des infrastructures de grande qualité » à travers le programme de requalification des espaces publics des ZA et sa candidature au label « Site Industriel clé en main » pour le PAI.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le protocole d'engagement Territoire d'Industrie « Thiers Ambert Montbrison » et de l'autoriser à signer ce contrat ;
- De confirmer la participation de la CCEDA aux instances de gouvernance en place (Comité de Pilotage et Comité Technique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APOUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 31 mai 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.